

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire et d'une demande de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune d'Alzonne au lieu-dit « Saint-Jean » déposées par la société « URBA 299 »

Par arrêté préfectoral du 02 février 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du au jeudi 02 mars 2023 au lundi 03 avril 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une unité foncière de 26ha au lieu-dit « Saint-Jean » à Alzonne. Le site est composé de parcelles agricoles et de zones boisées. Le projet comprend le défrichement de 7400m² de zone boisée.

La surface clôturée de la centrale solaire est de 2,1ha pour une puissance de 2,7 MWc. Les panneaux fixes sont d'une hauteur de 2,42m. Le site comprend en outre des locaux techniques sur 40 m², des pistes et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. Concernant le défrichement, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête publique est un arrêté autorisant le défrichement avec ou sans prescription, ou un arrêté refusant le défrichement. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Bernard CHABBAL, inspecteur de l'enseignement agricole, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie d'Alzonne, siège de l'enquête – 56 avenue Antoine Courrière – 11170 Alzonne, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/urba299/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie d'Alzonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire

- enquêteur, ouvert uniquement à la mairie d'Alzonne .
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/urba299/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Alzonne – 56 avenue Antoine Courrière – 11170 Alzonne , à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque Alzonne au lieu-dit « Saint-Jean »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
urba299@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Alzonne, Raissac-sur-Lampy, Saint-Martin-Le-Vieil, Montolieu, Moussoulens, Sainte-Eulalie, Montréal et Bram.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'Alzonne – 56 avenue Antoine Courrière – 11170 Alzonne :

- **jeudi 02 mars 2023 de 09h à 12h,**
- **mercredi 22 mars 2023 de 09h à 12h,**
- **lundi 03 avril 2023 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie d'Alzonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>.

La société responsable du projet est « URBA 299 » – 75 allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 – 34000 MONTPELLIER. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Julien PICART, par téléphone au 04 67 64 46 44
@ : picart.julien@urbasolar.com.